Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600412-20260702-2026_63-DE

COMMUNE DE CLÉGUÉREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Le Maire, Maryvonne LE FORESTIER.

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Corinne HAQUIN, Pascal LE CRAVER, Catherine LORANS, Françoise RIGAL, Marie-Claire PIQUEMAL, Elisabeth RIO, Alain QUÉRÉ, Éric BUHR, Armel YSOPT, Serge PERRET, Thierry CHRISTIEN, Carine HENRY, Julie CRUZ, Maëva LE PAIH, Elodie MOISAN, Michael QUEMENER, Léna BIGNON

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**
Jean-Louis KERGARAVAT – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER
Antoine AUDIC – Donne pouvoir à Xavier ROBIN
Marc HAMONIC – Donne pouvoir à Élisabeth RIO
Charlotte LEPRÊTRE – Donne pouvoir à Julie CRUZ

Est nommée secrétaire de séance : Maëva LE PAIH

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2026-63

RETRAIT D'UNE DELIBERATION JUGEE ILLEGALE SUR L'OCTROI D'UNE PRIME CARBURANT

La Sous-Préfecture, au titre du contrôle de légalité des actes administratifs a relevé que la délibération prise en date du 28 mai, et portant sur l'octroi d'une prime exceptionnelle carburant en faveur des agents, ne repose sur aucun texte juridique permettant cette décision. Les services de l'Etat demandent dès lors le retrait de la décision jugée irrégulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de retirer la délibération 2026-54 portant octroi aux agents communaux d'une « prime carburant » à titre exceptionnel.

Le Maire
Maryvonne LE FORESTIER